

Conditions Générales d'Achat

Article 1 : Définitions

Les termes et expressions, ci-dessous définis, utilisés dans les présentes conditions générales d'achat avec une majuscule ont le sens indiqué ci-dessous et lesdits termes et expressions ci-dessous définis au singulier peuvent désigner leurs pluriels et vice versa :

« CGA » : désigne les présentes conditions générales d'achat.

« Client » : désigne les personnes physiques majeures, ou les représentants légaux des personnes mineures ou incapables, disposant d'un accès internet et d'une adresse de courrier électronique valide, et souhaitant utiliser le Service sur le Site ou par le biais des Conseillers, le cas échéant, pour revendre leur Produit à la Société.

« Conseiller » : désigne les conseillers clientèle de la société Bouygues Telecom, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 712 588 399,56 Euros, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 397 480 930 R.C.S. PARIS, dont le siège social se situe au 37 Rue Boissière – 75116 – Paris, qui peuvent, le cas échéant, proposer le Service aux Clients par téléphone.

« Demande » : désigne le moment où le Client confirme définitivement qu'il souhaite vendre son Produit à la Société sur le Site, ou auprès des Conseillers, le cas échéant, aux conditions fixées par la Société sur le Site et dans les CGA.

« Expertise » : désigne le contrôle effectué par la Société, ou tout tiers désigné par la Société, sur les Produits reçus par la Société de la part des Clients, dans le cadre du Service, afin de contrôler l'exactitude des déclarations effectuées par le Client sur le Site ou auprès des Conseillers, le cas échéant, lors de la Demande, relatives au Produit afin de déterminer la Valeur Finale du Produit.

« Partie » : désigne la Société ou le Client.

« Parties » : désigne conjointement la Société et le Client.

« Produit » : désigne le téléphone mobile, accompagné de sa batterie et le cas échéant d'accessoires que le Client veut céder à la Société via le Service.

« Service » : désigne le service de rachat opéré par la Société via le Site ou par le biais des Conseillers, le cas échéant, permettant aux Clients de céder la propriété de leurs Produits à la Société en contrepartie d'un Versement.

« Site » : désigne le site internet permettant aux Clients d'utiliser le Service, disponible à l'adresse internet suivante : <http://www.recyclage-mobiles.bouyguetelecom.fr>

« Société » : désigne la société RECOMMERCE SOLUTIONS, Société Anonyme au capital de 174 140,55 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 513 969 402 R.C.S. Créteil, dont le siège social est situé au 54, Avenue Lénine, 94250, GENTILLY. La société est joignable par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@recommerce.com.

« Valeur de Reprise Estimée » : désigne la valeur d'un Produit, estimée par le Client grâce au Site ou par les Conseillers, le cas échéant, au moment de la Demande. Il est rappelé que la Valeur de Reprise Estimée n'est engageante pour la Société que sous réserve du respect, par le Client, des délais d'expédition visés dans les CGA, ainsi que de la conformité de la déclaration effectuée sur le Site ou auprès des Conseillers, le cas échéant, par le Client, concernant les caractéristiques du Produit envoyé par le Client à la Société, avec l'Expertise réalisée par la Société à la réception du Produit par cette dernière. Pour être engageante pour la Société, la Valeur de Reprise Estimée doit être égale à la Valeur Finale.

« Valeur Finale » : désigne la valeur du Produit fixée par la Société après l'Expertise. Seule la Valeur Finale est engageante pour le Société.

« Validation de l'Acte de Reprise » : désigne le moment où le Produit a fait l'objet de l'Expertise et dont la Valeur Finale est définitivement déterminée par la Société. La Validation de l'Acte de Reprise n'est pas soumise à l'acceptation du Client et est automatique lorsque la Valeur Finale correspond à la Valeur de Reprise Estimée. Elle est soumise à acceptation du Client, dans les conditions définies aux CGA dans le cas où la Valeur Finale diffère de la Valeur de Reprise Estimée.

« Versement » : désigne la somme versée par la Société au Client en contrepartie de la cession de propriété du Produit par le Client à la Société et correspondant à la Valeur Finale.

Article 2 – Acceptation

La Demande entraîne sans réserve l'acceptation des CGA par le Client.

Il est expressément convenu entre les Parties que le Client ne peut céder à la Société, via le Service, que des Produits débloqués ou bloqués sur un opérateur téléphonique français, c'est-à-dire des Produits capables d'émettre ou de recevoir un appel avec la carte SIM d'un des opérateurs français de téléphonie Produit.

Dans le cas où un Client utiliserait le Service pour la reprise d'un Produit bloqué sur un opérateur autre qu'un opérateur français de téléphonie mobile, la Société ne pourra le reprendre et procédera au renvoi dudit Produit au Client et aux frais de ce dernier. Le Client reconnaît expressément que dans un tel cas il ne pourra prétendre au rachat de son Produit via au Versement prévu par les CGA pour la reprise d'un Produit bloqué sur un opérateur français et que le Produit lui sera renvoyé à ses frais et à ses risques conformément aux CGA.

En acceptant les CGA, le Client garantit être propriétaire du Produit et des éventuels accessoires l'accompagnant, objet de la Demande.

Article 3 – Objet et Champ d'application

Les CGA ont pour objet de définir les conditions d'utilisation du Service assuré par la Société proposée sur le Site ou par les Conseillers, le cas échéant.

Les CGA s'appliquent uniquement et sans restriction, à l'ensemble des achats de Produits de la part de la Société auprès des Clients sur le Site ou auprès des Conseillers, le cas échéant.

Le Service est uniquement proposé par la Société en France Métropolitaine (Corse inclus).

Les CGA s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions et sont accessibles à tout moment sur le Site et auprès des Conseillers, le cas échéant, et prévaudront ; le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire, sauf dérogation préalable, expresse et écrite de la Société.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées par la Société constituent la preuve de l'ensemble des transactions. La Société se réserve le droit, et à sa seule discrétion, de modifier les CGA à tout moment. En cas de modification des CGA, les CGA applicables à l'achat seront les CGA en vigueur au moment de la Demande du Client sur le Site et auprès des Conseillers, le cas échéant. Les CGA entrent en vigueur dès leur publication sur le Site et remplacent immédiatement les anciennes CGA pour toutes les opérations à venir.

Toute vente effectuée par le Client à la Société sur le Site ou par le biais des Conseillers, le cas échéant, implique sans réserve et sans condition l'acceptation des dispositions des CGA.

Les CGA sont applicables à compter du 12 01 2016.

Article 4 : Conditions d'accès au Service

L'utilisation du Service est réservée aux Clients.

L'utilisation du Service est limitée à trois Produits par an et par Client.

Article 5 : Description du Service

Conformément aux CGA, le Service permet au Client de céder la propriété de son Produit à la Société en contrepartie d'un Versement.

1) Rachat de Produit

Il appartient au Client de sélectionner sur le Site ou de préciser aux Conseillers, le cas échéant, le Produit ou les Produits qu'il désire vendre à la Société et de suivre l'intégralité des étapes indiquées par le Site ou par les Conseillers, le cas échéant.

Une fois ces étapes réalisées par le Client, celui-ci se voit proposer une Valeur de Reprise Estimée que le Client reçoit sous forme de Versement, conformément aux CGA.

La Société informe le Client que certains Produits disposent du logiciel « iOS 7 » avec l'option « localiser mon iPhone ». Si la fonction « localiser mon iPhone » est activée, le Produit n'a plus aucune valeur de reprise. Pour vérifier si ladite option est encore activée et pour la désactiver, le Client se rend dans « Réglage » > « iCloud » > « Localiser mon iPhone ».

Si au cours de l'Expertise la Société s'aperçoit que le Produit a ladite option activée, le Produit sera repris automatiquement au prix de zéro (0) Euros sans pour autant que le Client puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité à ce titre.

Il est clairement convenu entre les Parties, qu'à cette étape du processus, la part de la Valeur de Reprise Estimée est conditionnée au fait que la Valeur de Reprise Estimée corresponde à la Valeur Finale et ne peut donc être considérée comme engageante pour la Société, ce que le Client reconnaît expressément.

Dans le cas où la Valeur de Reprise Estimée serait différente de la Valeur Finale, les conditions de l'Article 8 s'appliqueront.

La Société informe le Client qu'elle se réserve le droit de refuser de racheter le Produit d'un Client avec lequel elle serait en litige ou avec lequel elle a eu un litige, ce litige constituant un motif légitime de refus de rachat d'un Produit, conformément à l'article L122-1 du code de la consommation.

Article 6 : Modalités du Versement

Le Client reçoit le montant du Versement en une seule opération bancaire, par chèque ou par virement selon ce qu'il a indiqué sur le Site ou aux Conseillers, le cas échéant, dans les délais prévus ci-dessous dans les délais prévus et conditions ci-dessous détaillés.

Le Client reçoit le Versement :

- Par virement bancaire : Le Client devra alors saisir ou préciser aux Conseillers, le cas échéant, lors de sa Demande son relevé d'identité bancaire. Ce mode de paiement est proposé gratuitement et sera effectué au profit du Client dans les QUARANTE HUIT (48) heures ouvrées à compter de la Validation de l'Acte de Reprise, ou ;
- Par chèque : Les frais de gestion du chèque sont à la charge du Client et sont de DEUX (2) Euros par paiement. Le Client en sera informé sur le Site ou par les Conseillers, le cas échéant, et lesdits frais seront déduits du Versement. L'envoi du chèque sera envoyé au Client dans les QUARANTE HUIT (48) heures ouvrées à compter de la Validation de l'Acte de Reprise.

Il est précisé que les Produits déclarés volés et les contrefaçons ne seront en aucun cas payés au Client et la Société se réserve le droit de les transmettre auprès des services de répression compétents pour enquête, sans pour autant pouvoir se prévaloir d'une quelconque indemnité à ce titre.

Article 7 : Valeur de Reprise Estimée

7.1 : Appréciation de la Valeur de Reprise Estimée

La Valeur de Reprise Estimée unitaire du Produit, indiquée sur le Site ou par les Conseillers, le cas échéant, évolue dans le temps et dépend des caractéristiques du Produit (modèle, fonctionnement, état, etc.) saisies par le Client.

La Valeur de Reprise Estimée indiquée sur le Site ou par les Conseillers, le cas échéant, au moment de la Demande est conditionnée à la conformité des déclarations du Client sur l'état du Produit concerné ainsi qu'au respect des délais d'expédition, décrits ci-dessous, dudit Produit. En d'autres termes, la Valeur de Reprise Estimée est engageante pour la Société, uniquement si les caractéristiques du Produit déclarées par le Client correspondent à l'Expertise et que le Produit est envoyé dans les délais visés ci-dessous. A défaut, seule la Valeur Finale sera engageante pour la Société.

7.2 : Durée de validité de la Valeur de Reprise Estimée

L'estimation de la Valeur de Reprise Estimée des Produits indiquée sur le Site ou par les Conseillers, le cas échéant, au moment de la Demande, est valable pour une période de DIX (10) jours ouvrés à compter de la date de la Demande.

Au-delà, si le Produit et les pièces justificatives, le cas échéant, sont expédiés plus de DIX (10) jours ouvrés, après la date de la Demande, l'Expertise effectuée permettant d'établir la Valeur Finale n'est pas effectuée sur la base de la Valeur de Reprise Estimée indiquée sur le Site ou par les Conseillers, le cas échéant, au moment de la Demande mais sur la Valeur de Reprise Estimée en vigueur sur le Site au moment de l'Expertise.

Article 8 : La Valeur Finale

8.1 : Les écarts de diagnostics

Les caractéristiques du Produit enregistrées par le Client sur le Site ou par les Conseillers, le cas échéant, lors de la Demande et permettant de déterminer la Valeur de Reprise Estimée, sont contrôlées par la Société lors de l'Expertise du Produit après réception de ce dernier.

En soumettant sa Demande via le Site, ou par le biais des Conseillers, le cas échéant, le Client garantit que la description et les caractéristiques réelles du Produit correspondent aux informations qu'il a communiquées à la Société via le Site ou auprès des Conseillers, le cas échéant.

Si, lors de l'Expertise par la Société, l'état et/ou le modèle et/ou la marque et/ou le nombre des Produits envoyés ne correspondent pas aux informations indiquées au moment de la Demande sur le Site ou auprès des Conseillers, le cas échéant, par le Client, et/ou que le Client ne respecte pas les délais d'envoi, la Valeur de Reprise Estimée est déclarée nulle et non avenue. Dans ce cas, la Société s'engage à proposer au Client par email une nouvelle valeur de reprise, correspondant à la Valeur Finale.

Le Client dispose alors d'un délai de sept (7) jours calendaires pour accepter ou refuser la Valeur Finale du Produit.

Si le Client ne répond pas, dans le délai susvisé, il sera réputé avoir accepté la cession du Produit à la Valeur Finale.

En cas de refus de la Valeur Finale du Produit, valablement exprimé par le Client, ce dernier s'acquitte des frais de transport nécessaires au retour de son Produit, il ne reçoit aucun Versement, conformément à l'Article 10 aucun transfert de propriété n'aura eu lieu et conformément à l'Article 11, un nouveau transfert de risques liés aux

Produit sera opéré de la Société vers le Client au moment de l'envoi du Produit au Client et le transfert dudit Produit.

Il est précisé qu'en cas de refus de la Valeur Finale du Produit, valablement exprimé par le Client, la Société ne procédera pas au retour des éventuels accessoires fournis par le Client avec le Produit dans le cadre du Service.

La Valeur Finale du Produit engage la Société et correspond à la valeur effective du Versement. Le Client reçoit, conformément à l'Article 6, le paiement de la Valeur Finale du Produit dans les quarante-huit (48) heures suivant l'acceptation de la Valeur Finale ou suivant l'expiration du délai de sept (7) jours susvisé en cas d'absence de réponse du Client.

Article 9 : Expédition du Produit

9.1 Données personnelles enregistrées dans le Produit

La Société recommande aux Clients de supprimer toutes données personnelles présentes dans les Produits (de manière non-limitative : contacts, emails, SMS, photos, jeux, musique ou autres données).

La Société n'est pas responsable de toute utilisation des données qui aurait lieu après l'envoi et avant réception du Produit par la Société.

La Société effectue un effacement « hard reset » des données du Produit lors de son Expertise et ne saurait être responsable de quelque manière que ce soit vis à vis du Client sur la perte de données personnelles.

9.2 Cartes SIM et cartes mémoires

Le Client s'engage à retirer les cartes SIM et cartes mémoires de son Produit avant son expédition. Toutes les cartes SIM et cartes mémoires adressées à la Société sont non-remboursables et seront systématiquement détruites.

Le Client est entièrement responsable de l'annulation de tout contrat ou abonnement lié au Produit. La Société ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable d'une communication effectuée depuis le Produit du Client à compter de son expédition et avant sa réception par la Société.

9.3 Bon de cession de propriété

Le Client doit dument remplir le bon de cession de propriété du Produit et le joindre à l'envoi du Produit, sous peine de bloquer la reprise et de modifier la valeur de reprise du Produit.

En cas d'absence du bon de cession dument rempli par le Client, lors de la réception du Produit par la Société, la Société entrera en contact avec le Client pour remédier à ce problème.

Article 10 : Transfert de propriété.

La propriété du Produit est transférée selon les règles de l'article 1583 du code civil qui précise qu'il y a transfert de propriété à partir du moment où la Société et le Client s'accordent sur la chose et sur le prix.

En d'autres termes, le transfert de propriété du Produit du Client à la Société se fera au moment de la Validation de l'Acte de Reprise.

Article 11 : Transfert des Risques

11.1 Pour l'envoi du Produit à la Société par le Client

Pour l'envoi du Produit à la Société par le Client, le Produit voyage aux risques et périls du Client.

Le transfert des risques, notamment les risques de perte, de vol et de détérioration du Produit, s'opère à compter de la réception du Produit par la Société.

11.2 Pour le renvoi, le cas échéant, du Produit au Client par la Société

Dans le cas où la Valeur Finale d'un Produit ne correspond pas à la Valeur de Reprise Estimée (notamment mais de façon non limitative, en raison du non-respect des délais d'expédition par le Client ou en cas d'écart de diagnostic avec l'Expertise) et que le Client ne souhaite pas céder son Produit à la Valeur Finale proposée par la Société, le transfert de propriété du Produit du Client à la Société n'aura pas lieu.

Dans cet unique cas, le Produit sans ses éventuels accessoires, conformément à l'article 8, sera renvoyé au Client, à ses frais et à ses risques.

Article 12 : Transport des Produits

Pour l'envoi des Produits, la Société propose au Client :

- De recevoir, à l'adresse indiquée par le Client, sur le Site ou auprès des Conseillers, le cas échéant, une enveloppe préaffranchie ;
- D'imprimer directement une étiquette prépayée à coller sur l'enveloppe choisie par le Client.

Dans ces deux hypothèses, et uniquement dans ces deux hypothèses, la Société prend en charge les frais de port.

Conformément à l'article 11 des CGA, les Produits voyagent aux risques et périls du Client, par conséquent, la responsabilité de la Société ne peut être engagée, notamment, en cas de perte, de vol, ou de détérioration d'un Produit pouvant survenir lors du transport.

En soumettant sa Demande via le Site ou par le biais des Conseillers, le cas échéant, le Client a la possibilité de souscrire à une garantie transport qui garantit le remboursement de la totalité de la Valeur de Reprise Estimée en cas de perte ou de vol du Produit pendant le transport.

Cette Garantie transport est conditionnée par l'enregistrement du colis par un conseiller de clientèle de guichet de bureau de poste lors de son dépôt en bureau de poste.

L'attention du Client est attirée sur le fait que sans enregistrement du colis par un conseiller de clientèle de guichet de bureau de Poste lors du dépôt en bureau de poste pour l'envoi du Produit (en cas de dépôt du colis dans une boîte à lettre de la poste par exemple) la perte ou de vol du Produit pendant le transport ne donneront lieu à aucun remboursement.

Le coût de la Garantie transport est supporté par le Client et son montant est déduit du Versement. Son montant est celui affiché sur le Site ou précisé par les conseillers, le cas échéant, au moment de la Demande.

Article 13 Garanties

En soumettant sa Demande via le Site ou par le biais des Conseillers, le cas échéant, le Client garantit que la description et les caractéristiques réelles du Produit correspondent aux informations qu'il a communiquées à la Société via le Site ou auprès des Conseillers, le cas échéant.

En souscrivant au Service, le Client :

- Garantit avoir correctement complété son justificatif d'identité et le bon de cession de propriété lors de l'envoi du Produit ;
- Garantit être titulaire d'un droit de propriété total sur le Produit et les éventuels accessoires livrés avec ;
- Garantit être âgé de 18 ans ou plus ou être le représentant légal du Client mineur ou incapable ;

- Garantit renoncer de façon irrévocable et absolue à la propriété du Produit au profit de la Société, sous réserve d'acceptation par le Client de la Valeur Finale dans le cas où cette dernière ne correspondrait pas à la Valeur de Reprise Estimée ;
- Garantit que le Produit n'est pas un Produit volé ;
- Reconnaît avoir choisi de recevoir le Versement selon le mode de paiement sélectionné sur le Site ou auprès des Conseillers, le cas échéant.

Article 14 : Annulation

Le Client peut annuler la Demande tant qu'il n'a pas envoyé son Produit à la Société.

Toutefois, à partir du moment où le Client envoie son Produit, il ne peut plus annuler la Demande sauf dans le cas où la Valeur de Reprise Estimée et la Valeur Finale diffèrent et qu'il refuse cette dernière, dans les conditions de l'Article 8.

Article 15 : Sécurité

La Société assure la tenue d'un registre de police contenant les informations sur les Produits réceptionnés et les coordonnées de leur Client. Les numéros IMEI (International Product Equipment Identity) sont communiqués aux autorités compétentes afin de s'assurer que les Produits reçus ne figurent pas dans les bases de données française et internationale des Produits perdus ou volés.

Article 16 : Informations personnelles

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 Août 2004 (informatique et libertés), le Client peut accéder à ses informations, demander leur modification ou leur rectification ou exiger de ne plus figurer dans la base de données de la Société.

Les données renseignées par le Client lors du processus indiqué par le Site ou par les Conseillers, le cas échéant, sont utilisées exclusivement au titre du Service. Aucune autre utilisation des données personnelles du Client ne sera faite par la Société.

Le Client peut exercer ces droits en envoyant un courrier électronique à la Société à l'adresse suivante : support@recyclage-mobiles.bouyguestelecom.fr.

Article 17 : Nullité partielle

La nullité d'une ou plusieurs stipulations des CGA n'entraîne pas la nullité des CGA dans leur ensemble pour autant que la ou les stipulations litigieuses ne puissent être considérées, dans l'esprit d'une des Parties, comme substantielle et déterminante. Dans le cas où la stipulation litigieuse ne peut pas être considérée comme substantielle et déterminante pour une des Parties, les Parties s'engagent à renégocier de bonne foi la stipulation litigieuse.

Article 18 : Non renonciation

L'absence d'exercice, par la Société, de l'un ou de tous ces droits au titre des CGA, ne peut être considéré ou interprété comme une renonciation auxdits droits.

Article 19 : Droit applicable et attribution de compétence

LES CGA SONT SOUMISES AU DROIT FRANÇAIS.

POUR TOUS LES DIFFERENTS RELATIFS A LA PRESENTE RELATION CONTRACTUELLE, LES Parties S'ENGAGENT AVANT TOUTE ACTION JUDICIAIRE A RECHERCHER UNE SOLUTION AMIABLE.

A DEFAUT D'ACCORD AMIABLE, ENTRE LES Parties, DANS UN DELAI RAISONNABLE, TOUS LES LITIGES AUXQUELLES LES CGA POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITE, LEUR INTERPRETATION, LEUR EXECUTION, LEURS CONSEQUENCES ET LEURS SUITES SERONT SOUMIS AUX TRIBUNAUX COMPETENTS EN LA MATIERE.

DANS LE CAS OU LES CGA SERAIENT TRADUITES EN UNE OU PLUSIEURS LANGUES, SEUL LE TEXTE FRANÇAIS FERAIT FOI EN CAS DE LITIGE.